

«Notre édit ¹⁾. Ecrit lorsque Nous étions à *K'ai-p'ing fou* ²⁾, le vingt-huitième jour du sixième mois de l'année de la poule (1261)».

Après cet édit de 1261, une vingtaine d'années s'écoulaient sans que nous entendions parler de difficultés entre les deux sectes opposées. En 1280 cependant un nouveau conflit éclata. Les Taoïstes du temple *Tch'ang-tch'ouen* 長春宮 allumèrent dans leurs propres bâtiments un incendie pour faire croire qu'un Maître bouddhiste 僧錄 nommé *Kouang-yuan* 廣淵 était l'auteur de ce forfait ³⁾. Mais leur machination fut découverte et des peines sévères les atteignirent: deux d'entre eux furent mis à mort; un autre eut les oreilles et le nez coupés; six furent exilés à une frontière lointaine; trois furent bannis. Nous possédons le rapport officiel du *tchong-chou-cheng* (6^e mois de la 17^e année *tche-yuan*) qui prononce ces châtiments, car on eut soin de le graver sur pierre pour le rendre public ⁴⁾. En outre les Taoïstes durent payer aux Bouddhistes le prix de 3900 *che* de riz, suivant l'estimation fort exagérée qu'ils avaient faite eux-mêmes des dégâts causés par le feu, lorsqu'ils espéraient bien que leurs ennemis seraient condamnés à les indemniser ⁵⁾.

Cette fâcheuse affaire attira de nouveau l'attention des pouvoirs publics sur les livres proscrits que détenaient encore les Taoïstes. Une première enquête faite dans le neuvième mois de l'année 1281 révéla que le mal était plus grand qu'on ne le supposait; une commission spéciale fut aussitôt nommée pour examiner les écrits suspects; elle les jugea pleins de mensonges; enfin des délégués

1) Cf. p. 393, n. 2.

2) *K'ai-p'ing fou* 開平府 est le nom de la ville qui, à partir de 1264, fut plus fréquemment désignée par le surnom de *Chang-tou* 上都 (cf. p. 383, n. 2, et *Yuan che*, chap. LVIII, p. 3 r°).

3) *Pien wei lou*, chap. V, p. 74 r°, dern. col., et p. 75 r°, col. 12.

4) *Pien wei lou*, chap. V, p. 75 r° et v°.

5) *Pien wei lou*, chap. V, p. 74 v°, col. 2.